

Image not found or type unknown



Contrat d'accompagnement à l'emploi

Par **chip_old**, le **03/09/2007 à 21:40**

bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (cae) mon contrat précise que j'ai droit au 10% de précarité. mon contrat a été renouvelé pour 8 mois avec la même clause. Est-ce que je peux réclamer la prime de précarité du 1er contrat? merci